

LIBÉRIA

ENJEU

À l'issue des élections du 19 juillet 1997, Charles Taylor et son Parti national patriotique (l'ancien Front national patriotique du Libéria, ou NPFL) ont été portés au pouvoir pour un mandat de six ans; ils ont récolté 75 % des suffrages exprimés et 70 des 90 sièges que compte l'assemblée législative. Ces élections marquaient à la fois la fin d'une guerre civile de sept ans et l'amorce de l'énorme tâche que représente la consolidation de la paix, de la sécurité et du respect des droits de la personne.

CONTEXTE

Ponctuée de plusieurs incidents violents, la campagne électorale a donné lieu à de nombreux actes d'intimidation. Par contraste, le scrutin proprement dit, supervisé par quelque 13 000 militaires de l'ECOMOG (le Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la ECOWAS) et 500 observateurs étrangers, s'est déroulé dans une atmosphère qualifiée de pacifique et transparente malgré les nombreuses irrégularités signalées.

Les membres de la force de l'ECOMOG appelés à superviser les élections, et plus particulièrement les militaires nigérians, qui constituaient de loin le plus fort contingent, ont fait l'objet de nombreuses plaintes concernant des violations des droits de la personne pendant toute l'année 1997, des cas de viol, de torture, d'exécution sommaire, de détention illégale, d'enlèvement et de brutalité ayant été signalés. En mai, lors de rafles pour trouver des armes illégales, les militaires en question ont fouetté des civils, dont un en est mort. En septembre, appelés à assister la police, ils ont fait feu sur des grévistes devant une usine Firestone, en blessant un bon nombre. Le retrait de la force de l'ECOMOG doit en principe avoir lieu le 2 février 1998.

Différents incidents ont mis en doute la crédibilité du nouveau gouvernement, notamment le meurtre non encore résolu de Samuel Dokie, un adversaire politique du président Taylor, et de trois membres de sa famille. Le Vice-président Dogolea a ordonné qu'un député responsable d'un incident routier sans gravité soit fouetté en public. La loi portant création de la Commission nationale des droits de la personne (CNDP) a été adoptée en sourdine, sans qu'un organisation nationale ou internationale des droits de la personne ait été consultée. Quand on sait la peur qui subsiste dans certains segments de la population, par exemple chez les ethnies krahn et mandingue dont personne n'ignore les sympathies passées pour le régime de Samuel Doé et, par la suite, l'opposition au NPFL de Charles Taylor, le fait que la création de la CNDP ait été passée sous silence n'a rien d'encourageant.

On signale que les représentants des organisations de défense des droits de la personne et les journalistes, dont les conditions de travail se sont par ailleurs améliorées, font encore l'objet de menaces et d'actes d'intimidation de la part de membres du Gouvernement et de la police. Le système de justice, dont l'indépendance est largement mise en doute, se trouve dans un état lamentable ainsi qu'un fait foi l'énorme arriéré d'affaires non instruites. Il n'existe pas de système chargé de s'occuper des jeunes contrevenants, pourtant fort nombreux.

8

9

10

11